

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2019

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON MEDARD ANNETON GACON BARTHELEMY FATIEN ESTAY THOUVENIN VEYLAND GROSSHANS DUMERY POULET

POUVOIRS : M GUILHEN a donné pouvoir à M VIGNERON, M STRIFFLING a donné pouvoir à M MEDARD

Monsieur Pierre MEDARD a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2019- 01

Prix de l'eau – Surtaxe eau

2/ Délibération n°2019- 02

Prix de l'eau – Surtaxe assainissement

3/ Délibération n°2019- 03

Prix de l'eau – Abonnement part communale

4/ Délibération n°2019- 04

Ecole – Travaux d'alimentation électrique de la 6^{ème} classe

5/ Délibération n°2019- 05

Périscolaire – Convention initiation et découverte de la chimie

Questions diverses

1/ Délibération n°2019- 01
Prix de l'eau – Surtaxe eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'étudier chaque année le prix de la redevance communale de l'eau qui s'élève à 0,75 € HT par mètre cube d'eau consommée pour les consommations du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

Après analyse des perspectives financières réalisées par Madame ANNETON, adjointe aux finances,

Monsieur le Maire propose que le prix de la redevance communale de l'eau soit maintenu à 0,75 € HT par mètre cube pour les consommations du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- DECIDE de maintenir le prix de la redevance communale de l'eau à 0,75 € HT par mètre cube d'eau consommée pour les consommations du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020

2/ Délibération n°2019- 02
Prix de l'eau – Surtaxe assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'étudier chaque année le prix de la redevance communale de l'assainissement qui s'élève à 1.00 € HT par mètre cube d'eau consommée pour les consommations du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020

Après analyse des perspectives financières réalisées par Madame ANNETON, adjointe aux finances,

Monsieur le Maire propose que le prix de la redevance communale de l'assainissement soit maintenu à 1,00 € HT par mètre cube pour les consommations du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- DECIDE de maintenir le prix de la redevance communale de l'assainissement à 1,00 € HT par mètre cube d'eau consommée pour les consommations du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020

3/ Délibération n°2019- 03
Prix de l'eau – Abonnement part communale

Monsieur le maire rappelle la mise en place d'un abonnement annuel, part communale, d'un montant de 15 euros par usager facturé à compter du 01/01/15.

Il convient pour l'assemblée de se prononcer quant à l'éventuelle évolution du montant de cet abonnement pour l'année 2019

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- DECIDE de maintenir le prix de l'abonnement annuel part communale à 15 euros par usager facturé pour l'année 2019

4/ Délibération n°2019- 04
École – Travaux d'alimentation électrique de la 6^{ème} classe

Monsieur le Maire explique qu'il a été réalisé une liaison d'alimentation électrique et installé un interrupteur de coupure de l'alimentation électrique des hauts parleurs du TBI de la 6^{ème} classe pour un montant de 1 150 €HT soit 1 380 €TTC

Il convient pour le conseil municipal de valider cette dépense auprès de la société WI DOME pour procéder à son règlement avant le vote du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et à l'unanimité des membres présents

- Valide la nature et le montant des dépenses ci-dessus détaillées
- Dit que la dépense sera imputée à l'opération 104 – Bâtiments – du budget d'investissement de la commune

5/ Délibération n°2019- 05

Périscolaire – Convention initiation et découverte de la chimie

Monsieur le Maire rappelle que les élèves de l'Ecole SIGMA de Clermont-Ferrand sont intervenus auprès des scolaires de Marsat à travers l'animation d'ateliers scientifiques au cours des précédentes années scolaires.

Cette activité périscolaire s'étant révélée très bénéfique pour les élèves et l'association des étudiants de chimie et de mécanique avancée (ACTIS) se proposant de renouveler bénévolement leur intervention pour cette année scolaire,

Monsieur le Maire propose d'établir une convention de partenariat selon les termes suivants :

Interventions bénévoles

Période d'intervention : 10 séances à partir du 24 janvier 2019
les jeudis de 16h30 à 17h30

Participation forfaitaire des familles de 10€

Public : élèves de CM1 et CM2

Mise en place de l'activité soumise à un minimum de 5 enfants inscrits et un maximum de 16 enfants inscrits

Remboursement par la commune des frais kilométriques aux intervenants

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention

Ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent,

- Valide le renouvellement de l'intervention des étudiants de l'Ecole SIGMA de Clermont-Ferrand auprès des scolaires de Marsat pour l'année 2019
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association des étudiants de chimie et de mécanique avancée ACTIS

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier

Conseil Communautaire : mardi 12 février 2019 à 18h30 à Mozac

Conseil Municipal : mardi 19 février 2019 à 20h

Commission des finances élargie : jeudi 28 mars 2019 à 19h

Vote des budgets : mardi 10 avril 2019 à 20h

Travaux

Monsieur le Maire fait une information sur le bon avancement des travaux d'aménagement des rues de la Treille et de la Grande Fontaine. Il indique que ce projet est soumis à de nombreuses préconisations de l'architecte des Bâtiments de France qui, bien que garantes de la qualité des réalisations, seront sources de dépenses supplémentaires

Zone accidentogène et aménagements de sécurité

Monsieur le Maire évoque l'accident de la circulation qui a coûté la vie à deux personnes sur le territoire de la commune samedi 19 janvier dernier. Cette zone est particulièrement accidentogène, comme plusieurs zones d'accès sur cette Rode.

Aussi, les communes de Riom, Mozac et Marsat soutenues par Monsieur le Sous-Préfet vont solliciter les services du Conseil Départemental pour l'étude d'un aménagement de sécurité sur cette voie.

Questions du public

Monsieur Sauvadet intervient au nom de l'association « Marsat Autrement » afin d'interroger le Maire et l'assemblée sur le thème de la protection de l'environnement sur le territoire de la commune et ce, en trois questions dont il donne lecture :

1/ A ce jour, il semble que les travaux d'assainissement effectués par la SCAM à proximité du ruisseau Mirabel sont terminés. Si c'est le cas, nous ne pouvons que déplorer très fortement l'état des abords (arbres déracinés, anciens tuyaux restés sur place, blocs de béton..) Nous vous demandons expressément d'agir auprès du Maître d'œuvre et/ou de la SCAM pour la remise en état des rives du ruisseau et les lieux des travaux.

2/ La plateforme de stockage utilisée pour ces travaux a aujourd'hui l'aspect d'une décharge sauvage d'autant plus que les déchets verts communaux sont aussi stockés sur place. Existe-t-il une autorisation pour cette décharge ?

3/ Nous nous étonnons du travail effectué aux abords des routes, mais aussi sans doute pour des raisons de sécurité sous les lignes électriques par des « déchiqueteuses ». Serait-il possible d'intervenir auprès des institutions et des personnes compétentes pour que ce travail soit fait en ayant le souci de la protection de l'environnement et de la biodiversité ?

Monsieur Sauvadet indique que cette intervention sera transmise à la Direction Départementale des Territoires en charge de la protection de l'environnement

Monsieur le Maire prend note de cette intervention et invite Monsieur Sauvadet à en transmettre copie en mairie pour suite à donner

Séance levée à 20h45

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 22 janvier 2019

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2019- 01

Prix de l'eau – Surtaxe eau

2/ Délibération n°2019- 02

Prix de l'eau – Surtaxe assainissement

3/ Délibération n°2019- 03

Prix de l'eau – Abonnement part communale

4/ Délibération n°2019- 04

Ecole – Travaux d'alimentation électrique de la 6^{ème} classe

5/ Délibération n°2019- 05

Périscolaire – Convention initiation et découverte de la chimie

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du 22 janvier 2019

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	Pouvoir à J.VIGNERON
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	Pouvoir à P. MEDARD
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
POULET Bastien	Conseiller municipal	